

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSES DE COTE des ORGUES – Ille sur Têt

15 et 16 août 2020

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66

contact.asac66@gmail.com www.asac66.fr tél. : 07 82 23 14 42

Organise les 15 et 16 août 2020 avec le concours de TEAM CARS.....

Sous le patronage de la ville d'ILLE sur TÊT et de la Communauté de Communes ROUSSILLON-CONFLENT

Une compétition automobile régionale à **Participation étrangère autorisée** dénommée :

4^{ème} Course de Côte des ORGUES – Ille sur Têt

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2020, le Championnat de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro CC10/2020, en date du 18/06/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 306

Organisateur technique

Nom : TEAM CARS

Adresse : Chemin de Régleille 66130 ILLE sur TÊT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Christophe LEROY Licence n° 5492/0701
Commissaires Sportifs	Jean-Paul PETIT. Licence n° 3139/0816
.....	Jean-Luc DEVRIESE.. .Licence n°37766/0816
Commissaire Sportif Stagiaire	Elisabeth RIBES Licence n°298525/0816
Directeur de Course	Nicolas BALDIT. Licence n°134045/0801
Directeur de Course Adjoint	Evelyne ROL Licence n°40773/0801
Commissaire Technique responsable	Jean-Michel OTTAVILicence n°1534/0816
Commissaires Techniques adjoints	Yves PERIE.....Licence n°57790/0909
	Jean-Pierre ROLLAND.....Licence n°2694/0805
Médecin responsable	M. ADAMU..... Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	René LAFON.....Licence n° 38126/0816
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Véronique CARBOU.....Licence n°119788 /0816
	ThierryLEFOLL.....Licence n°58387/0809
	Sébastien ROL.....Licence n° 44492/0511

Chargé des Relations Stagiaire
Chronométreurs

Chargé des Vérifications Administratives
Chargé des Commissaires de route
Observateur Ligue

Michel RIBES Licence n°15585/0816
Michelle DEGARDIN.....Licence n°197168/0805
Jean-Louis ALLELicence n°2267/0805
Alain BLANC.....Licence n°2538/0816
Daniel MARTINS.....Licence n° 28192/0816
.....Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 11 août 2020 à 24h00 heures.
Publication de la liste des engagés le 12 août 2020 à 18h00 heures.
Vérifications administratives le samedi 15 août 2020 de 14h00 à 18h00
Vérifications techniques le samedi 15 août 2020 de 14h15 à 18h15.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 15 août à 20h00.
Briefing des commissaires le dimanche 16 août à 07h30.
Essais non chronométrés (1 monté) le 16 août de 08h00 à 09h00
Essais chronométrés le 16 août dès la fin des essais non chronométrés
Briefing des pilotes le 16 août à 07h30 heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 16 août à 12h30.

Course

- 1^{ère} montée le 16 aoûtà partir de 13h00
- 2^{ème} montée le 16 aoûtdès la fin de la 1^{ère} monté
- **Eventuellement, une 3^{ème} monté le 16 août 2020, à la fin de la 2^{ème} monté si les horaires et les circonstances le permettent**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 16 août 2020 à 18h00 heures, **sur le podium au Parc d'Assistance** à Ille sur Têt

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 15 août 2020 à 17h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 15 août 2020 de 14h00 à 18h00, Parking de la Gare ILLE sur TÊT

Vérifications techniques le 15 août 2020 de 14h15 à 18h15, Parking de la Gare ILLE sur TÊT

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

VLM RENAULT à Ille sur Têt

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 23 mai à 18h15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 15 août 2020 à 17h00

Pesage des voitures libre parking de Gare 66130 ILLE sur le parking de la gare.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 1.5.1P. Le parc d'assistance se trouvera sur le parking de la Gare à ILLE sur TÊT pour toutes les concurrents, sauf les double-montes qui se trouvera sur la RD 2 au lieudit « les Tuileries »
- 1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera avenue de la Gare ILLE sur TÊT. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.
- 1.5.3P. Le trajet du Parc d'Assistance à la pré-grille de Départ et retour s'effectuera en convoi.
- 1.5.4P. Le trajet de l'Arrivée au Parc Fermé Final s'effectuera en convoi.
- 1.5.5P. Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms 2020.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **TEAM CARS** chez RAYON d'OR chemin du Régleille 66130 ILLE sur TÊT

jusqu'au 11 août 2020 minuit

mail : teamcars66@gmail.com tél. : 06 88 22 97 46

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, **réduits à 170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Publicité obligatoire (non rachetable) : fera l'objet d'un additif.....

Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 4^{ème} course de côte des ORGUES – Ille sur Têt a le parcours suivant : RD 2.....

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur RD 2 à hauteur du parking à gauche après les « Tuileries » (pt GPS 42°40'48"N / 2°37'00"E) ...

Arrivée sur RD 2 (pt GPS 42°41'01"N / 2°36'29"E)

Pente moyenne : **5.6%**

Longueur du parcours : **1800 m**

Modalités de retour au départ : en convoi sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : sur RD 2, 50 m avant le Départ au lieudit « les Tuileries »

Parc d'arrivée : Parc d'Arrivée Finale avenue de la Gare 66130 ILLE sur TÊT

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès en convoi depuis le Parc d'Assistance

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur RD 2 au lieudit « les Tuileries »

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à : Parking de la Gare à Ille sur Têt pour l'ensemble des concurrents sauf les doubles-montes qui seront situés sur RD 2 au lieu-dit « les Tuileries »

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le 15 août 2020

Les remorques devront être garées à : idem

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : avenue de la Gare ILLE sur TÊT

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de la Gare
- pendant les essais et la course au parc départ lieu-dit « les Tuileries »/locaux ASAC 66
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée avenue de la Gare

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanences se tiendra :

Lieu : locaux ASAC 66 lieu-dit « les Tuileries » aux heures de compétition

Téléphone permanence n° 07 82 23 14 42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : ILLE sur TÊT..... Téléphone n° 18.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 16 août 2020 à 07h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

Procédure de départ : aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ, par déplacement de leur voiture.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2020.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de remise de prix en espèces. Les vainqueurs de chaque catégorie recevront une coupe ou un trophée

Les coupes ne sont pas cumulables

Tout pilote classé ne se présentant pas à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci

Des coupes récompenseront des Commissaires

La remise des prix se déroulera le 16 août 2020 à 18h00 sur le parc d'assistance.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘